

# Note d'information

## Comment participer à la Commission de la condition de la femme (CCF)



INTERNATIONAL  
LAND  
COALITION



Sabine Pallas

### 56<sup>ème</sup> session de la CCF: 27 février – 9 mars 2012

L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels

## Qu'est-ce que la Commission de la condition de la femme et pourquoi est-elle importante?<sup>1</sup>

La Commission de la condition de la femme (CCF) est un organe intergouvernemental et une commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) consacrée à la promotion de l'égalité des sexes et de la femme. Les États membres se réunissent chaque année pendant deux semaines fin février/début mars au siège des Nations Unies à New York, autour d'un thème prioritaire, afin d'évaluer

**L'égalité entre femmes et hommes relève des droits de l'homme et c'est une condition de la justice sociale; c'est aussi un préalable essentiel à l'égalité, au développement et à la paix. (Programme d'action de Beijing, 1995)**

femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels».

Les États membres évaluent également les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions concertées sur un thème prioritaire de la session précédente. Le «thème

les progrès accomplis et de formuler des politiques. La cinquante-sixième session de la CCF, qui se tiendra du 27 février au 9 mars 2012 au siège des Nations Unies à New York, se penchera sur le thème de «l'autonomisation des

à l'examen», en 2012, sera le «financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (conclusions concertées de la 52<sup>ème</sup> session).»

Établie en 1946 par l'ECOSOC, la CCF est chargée d'organiser des conférences mondiales sur les femmes, y compris la Conférence de Beijing en 1995. La CCF a rédigé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le protocole facultatif de la CEDAW, et examine les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, qui comprend également des dispositions sur les droits fonciers des femmes, ainsi que sur leurs droits humains, leur autonomisation économique et leur participation aux

**La pauvreté des femmes est directement liée au manque de perspectives et d'autonomie économiques, au fait qu'elles n'ont accès ni aux ressources économiques, y compris crédit, propriété foncière, succession, etc. ni à l'éducation et aux services d'appui, et au fait qu'elles participent très peu aux prises de décisions. (Programme d'action de Beijing, 1995)**

processus décisionnels. Enfin, la Commission encourage l'intégration de la dimension de genre dans les activités des Nations Unies.

<sup>1</sup> Cette note d'information s'appuie sur les informations du site internet officiel de la CCF (<http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/index.html>) et sur le site internet du Comité des ONG sur le statut de la femme (<http://www.ngocsw.org/>).

## Méthodes de travail de la CCF

La CCF se compose de:

- **Membres:** La CCF se compose de cinq États membres, élus par l'ECOSOC: treize membres venus d'Afrique; onze membres d'Asie; neuf membres d'Amérique Latine et des Caraïbes; huit membres d'Europe occidentale et autres États, et quatre membres d'Europe de l'Est. Les membres sont élus pour une période de quatre ans. Vous trouverez la liste actuelle des membres de la commission [ici](#).
- **Bureau:** Le bureau facilite la préparation des sessions annuelles de la commission et se compose de cinq membres de la CCF. Les membres du bureau siègent pendant deux ans. Vous trouverez la liste actuelle des membres du bureau [ici](#).
- **Secretariat:** La CCF est soutenue par ONU femmes, qui facilite également la participation de la société civile et la coordination de manifestations parallèles.

Conformément à son programme de travail pluriannuel, la CCF débat d'un thème prioritaire différent à chaque session. Une table ronde est convoquée pour partager les meilleures pratiques et les enseignements retirés, et deux groupes d'experts traitent des initiatives politiques pour faire progresser la mise en œuvre et le renforcement des capacités sur l'intégration des questions de genre liés au thème prioritaire. Les principaux résultats de la session de la CCF sont les «conclusions concertées» sur le thème prioritaire, qui sont négociées entre les États membres. Ces conclusions sont générales et évaluent les progrès accomplis et les défis rencontrés par les États membres, mais comprennent également des recommandations pour des actions à entreprendre par les gouvernements, les organismes intergouvernementaux, les acteurs de la société civile et autres intervenants concernés.



Sabine Pallas

## Pourquoi est-ce que la 56<sup>ème</sup> session de la CCF est important?

La 56<sup>ème</sup> session représente une occasion fondamentale pour les États membres de faire avancer la condition des femmes en milieu rural, et d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Le monde a besoin d'interventions politiques fortes et d'engagements concrets pour promouvoir l'autonomisation des femmes rurales.

Le moment est propice. Ces dernières années, un certain nombre d'étapes déterminantes ont créé les conditions pour travailler plus efficacement à ce sujet. Deux rapports importants ont fourni des preuves tangibles de la situation et du potentiel des femmes rurales. En 2011, la FAO a consacré son rapport phare, l'État de l'alimentation et l'agriculture, aux femmes dans l'agriculture, et a plaidé pour la réduction

---

**Sur un ensemble de régions et de contextes divers, les exploitantes agricoles doivent affronter des obstacles spécifiques à leur condition féminine qui restreignent leur accès aux intrants, aux actifs et aux services utiles à la Production (FAO, SOFA 2011: 41)**

---

de l'écart entre les sexes dans le développement, comme stratégie essentielle pour éradiquer la faim, promouvoir le développement durable et stimuler la croissance. Quelques mois plus tard, la Banque mondiale publiait son Rapport mondial sur le Développement, sur l'égalité entre les sexes et le développement, lequel a confirmé et complété les témoignages rassemblés par la FAO.

Ces dernières années, le Comité CEDAW a commenté plus fréquemment la mise en œuvre de l'article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), consacré aux femmes en milieu rural, en mettant davantage en avant leurs droits en tant que droits humains. Les dirigeants, les organisations et mouvements de femmes, ainsi que la société civile dans son ensemble ont porté une attention renouvelée aux questions concernant les femmes en milieu rural. De nombreuses organisations

---

**Nous, femmes pasteurs, désirons que nos enfants et les enfants de nos enfants puissent posséder les instruments et les opportunités nécessaires pour s'adapter aux réalités et aux conditions en évolution du monde moderne, tout en conservant leur héritage et leurs modes de vies culturels traditionnels. Ceci est notre droit et c'est en continuant à exercer notre activité de pasteurs que nous pouvons servir au mieux la communauté humaine dans son entier. (Déclaration des femmes pasteurs lors du rassemblement de Mera, 2010)**

---

ayant participé à la Conférence de Beijing de 1995 ont travaillé à promouvoir les droits des femmes dans la gouvernance des ressources naturelles et le rôle des femmes pour assurer la sécurité alimentaire, faisant de l'autonomisation des femmes la question essentielle du développement. Enfin,

ces dix dernières années, de nombreux pays dans le monde ont accompli des progrès significatifs et fait avancer de jure l'égalité entre hommes et femmes, en apportant des modifications aux constitutions et lois nationales. À ces efforts s'ajoute le travail entrepris par les organes des Nations Unies, les donateurs et les OSC, qui, progressivement, ont reconnu les droits des femmes et l'importance des questions de genre dans leurs stratégies et dans leurs projets.

Néanmoins, les inégalités entre les sexes sont profondément ancrées dans les sociétés rurales, où les femmes sont largement victimes de discrimination pour ce qui est de l'accès à leurs droits et à leurs biens, y compris le droit à la terre et la prise de décision. La 56<sup>ème</sup> session de la CCF a lieu à un moment critique, où il est possible et nécessaire de passer de la rédaction des dispositions à leur mise en œuvre. En tant qu'organisme intergouvernemental, elle offre aux États la possibilité de mettre l'accent sur l'égalité existant de facto, d'identifier les bonnes pratiques ayant un impact sur le terrain, d'être réceptifs aux suggestions de la société civile, et de s'appuyer sur des alternatives politiques, mécanismes et recommandations concrets.

Pour que la 56<sup>ème</sup> session de la CCF soit un succès, il est important d'être à l'écoute de la société civile et des organisations de femmes rurales, en particulier celles qui sont traditionnellement exclues. Ce sont habituellement des femmes aux droits de logement et droits fonciers les moins sécurisés, telles que les femmes pêcheurs et pasteurs, les femmes autochtones et les femmes à la base. C'est pourquoi les «conclusions concertées» de la CCF doivent traiter et identifier les défis et besoins de cette grande diversité de femmes rurales, afin de mettre en lumière les différences et le potentiel unique de chaque groupe.

En particulier, la 56<sup>ème</sup> session de la CCF devra identifier les meilleures pratiques pour autonomiser les femmes et leur permettre de participer à égalité à la gouvernance des terres et autres ressources naturelles. En outre, il est important que les «conclusions concertées» fournissent une orientation politique solide sur la réduction de l'écart entre les sexes pour ce qui est de l'accès à la terre et des droits fonciers, et s'engagent de manière explicite à mettre en place ces politiques.

## Participation des ONG/OSC

Bien qu'elles ne fassent pas partie de la structure de gouvernance, les ONG et OSC sont fondamentales pour le travail de la CCF. Elles peuvent participer aux sessions, aux groupes d'experts, et organiser des manifestations au travers de l'antenne new-yorkaise du Comité des ONG sur le statut de la femme. Le Comité des ONG, basé à New York, représente environ 80 organisations et organise la Journée de consultation des ONG, encourage la participation des militants et groupes du monde entier, et facilite les soumissions conjointes afin d'influencer les conclusions concertées de la CCF. Vous trouverez des informations détaillées sur le lien suivant: <http://www.ngocsw.org>.

## Participer à la 56<sup>ème</sup> session de la CCF

Les représentants des ONG/OSC accréditées et en règle avec l'ECOSOC peuvent participer aux sessions de la CCF, même si les consultations informelles sur les décisions, résolutions et conclusions concertées sont réservées aux délégués gouvernementaux. Le président autorise parfois les représentants d'ONG/OSC à participer en tant qu'observateurs. Les ONG/OSC avec ou sans statut consultatif auprès de l'ECOSOC peuvent contacter le Comité des ONG sur le statut de la femme ([www.ngocsw.org](http://www.ngocsw.org)) pour organiser et participer à des manifestations parallèles en dehors de l'enceinte de l'Organisation des Nations Unies.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site internet officiel de la CCF: <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/NGO.html>

## Pré-inscription et inscription

Pour participer aux manifestations de la CCF, la pré-inscription et l'inscription sont obligatoires.

### AVANT LE 17 JANVIER 2012

La pré-inscription en ligne peut s'effectuer sur: <http://esango.un.org/irene/?page=viewContent&nr=17482&type=8&section=8>. Vous trouverez les questions/réponses sur le site internet officiel de la 56<sup>ème</sup> session de la CCF. Toute question supplémentaire peut être envoyée à l'adresse suivante: [csw@unwomen.org](mailto:csw@unwomen.org), en indiquant en objet l'intitulé «CSW pre-registration».

### AVANT LE 31 JANVIER 2012

Tous les participants doivent remplir et imprimer un formulaire de candidature pour obtenir un badge d'accès, qui sera disponible sur le compte de l'organisation sur CSO-Net. Les participants devront montrer ce formulaire lors de l'inscription sur place pour pouvoir obtenir un badge.

### EN ARRIVANT AUX NATIONS UNIES

Chaque représentant d'ONG/OSC doit s'inscrire sur place pour obtenir un badge.

## Déclarations écrites

### AVANT NOVEMBRE 2011

Les ONG/OSC ayant un statut consultatif auprès de l'ECOSOC peuvent soumettre des déclarations écrites à la CCF sur les



questions thématiques examinées. Ces déclarations sont soumises quelques mois avant toute session; peuvent être rédigées dans l'une des six langues officielles des Nations Unies; ne doivent pas dépasser plus de 2000 mots, et doivent observer des instructions précises concernant la rédaction. Veuillez-vous rendre sur le site officiel de la CCF pour avoir accès à des exemples.

## Déclarations orales

**AVANT LE 17 FÉVRIER 2012**

Les ONG/OSC peuvent demander à intervenir oralement pendant le débat général. Les déclarations orales ne doivent pas dépasser trois minutes. Un nombre limité d'ONG/OSC ayant le statut de l'ECOSOC pourra également faire une intervention orale lors des groupes d'experts interactifs. Ces interventions doivent porter sur le thème du groupe d'experts. Il sera possible de s'inscrire en ligne sur le site internet officiel de la 56<sup>ème</sup> session de la CCF avant décembre 2011.

## Programme des manifestations parallèles

Un programme des manifestations parallèles organisées par les missions permanentes et les organes des Nations Unies sera mis en ligne sur le site internet d'ONU femmes avant la session de la CCF, et régulièrement mis à jour. Un programme de manifestations parallèles organisées par les ONG est en ligne sur le site internet du Comité des ONG sur le statut de la femme (<http://www.ngocsw.org/parallel-events>).

## Questions sur les manifestations parallèles organisées par les ONG

Toute question concernant les manifestations parrainées par les ONG doit être adressée au Comité des ONG sur le statut de la femme (<http://www.ngocsw.org/parallel-events>).

## Pour plus d'informations, veuillez consulter:

- 56<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CCF)
- Page d'accueil du site internet de la Commission de la condition de la femme (CCF)
- Page du site ONU femmes consacrée à la CCF
- Comité des ONG sur le statut de la femme, New York
- Web-émissions en direct des sessions de la CCF
- Réunion du groupe d'experts, Permettre l'autonomisation économique des femmes rurales: institutions, opportunités et participation. Accra, Ghana, 20-23 septembre 2011
- Page du Land Portal consacrée aux questions de genre
- Page internet de ILC sur les femmes dans les zones rurales, les questions foncières et le CEDAW

## Références

- Banque Mondiale, 2011. 2012 *World Development Report on Gender Equality and Development*. Banque Mondiale: Washington, États-Unis
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2011. *Le rôle des femmes dans l'agriculture: Comblant le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement*. FAO: Rome, Italie
- Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 1995. *Déclaration et Programme d'action de Beijing*.
- Rassemblement mondial des femmes pasteurs. 2010. *Mera Declaration*. MARAG: Mera, Inde



INTERNATIONAL  
LAND  
COALITION

La Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) est une alliance mondiale d'organisations intergouvernementales et de la société civile œuvrant ensemble pour promouvoir l'accès sécurisé et équitable à la terre et les droits foncières des pauvres, hommes et femmes, par le biais d'activités de plaidoyer, de concertation, et de renforcement des capacités.

### International Land Coalition

Secrétariat de l'ILC  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Rome, Italie  
Tél: (0039) 06 54592445  
Fax: (0039) 06 54593628  
[info@landcoalition.org](mailto:info@landcoalition.org)  
[www.landcoalition.org](http://www.landcoalition.org)

Janvier 2012

Cette note d'information fait partie d'une initiative plus large sur les **Droits foncières des femmes (DFF)**. Si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur cette initiative et sur les partenaires qui y collaborent, n'hésitez pas à contacter la Coalition internationale pour l'accès à la terre.

ILC exprime toute sa gratitude aux principaux bailleurs BFFS, IFAD, SDC, et SIDA, et souhaite remercier les donateurs les suivants pour leur soutien apporté dans le cadre cette initiative:

 **Irish Aid**  
Rialtas na hÉireann  
Government of Ireland



La page du Land Portal consacrée à la dimension de genre fera suite à la 56<sup>ème</sup> session de la CCF. Vous pouvez nous rendre visite sur [www.landportal.info/topic/gender](http://www.landportal.info/topic/gender) et joindre le groupe attaché au thème de la dimension de genre.

Vous pouvez discuter, partager et communiquer avec une communauté de militants, chercheurs, acteurs et organisations concernés par le thème de l'égalité entre hommes femmes et le thème de la terre.

Vous pouvez également nous retrouver sur [Twitter](#) et [Facebook](#)